



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°64**

**Publié le 29 septembre 2020**



## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS.....3**

<b>Pôle État, Stratégie et Ressources.....</b>	<b>3</b>
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature d'un responsable de Pôle de contrôle et d'expertise de Béthune.....	3
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature d'un comptable en charge de la trésorerie mixte de Douvrin.....	4
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature d'un responsable de Pôle de contrôle et d'expertise d'Arras.....	6
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant fermeture à titre exceptionnel les lundi et mardi après-midi du lundi 21 septembre 2020 au mardi 1 <sup>er</sup> décembre 2020 des services de l'enregistrement des Services de Publicité Foncière (SPFE) de Arras, Béthune et Boulogne.....	7
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.....	8
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant délégations spéciales de signature pour le pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local.....	10
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant délégations spéciales de signature pour le pôle Etat, Stratégie et Ressources.....	13
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant délégations spéciales de signature pour la Mission Départementale Risques et Audit.....	16
- Arrêté en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation générale de signature aux directeurs des pôles « Missions Fiscales et Secteur Public Local » et « Etat, Stratégie et Ressources ».....	17

**DELEGATION DE SIGNATURE  
D'UN RESPONSABLE DE PÔLE de CONTRÔLE et D'EXPERTISE**

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Béthune

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :


1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Philippe APOURCEAUX	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Mme Sabrina CASTILLE	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Mme Audrey DASSONVILLE	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
M. Yanick DEBERGH	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Mme Sylvie DELAVAL	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
M. Hervé FALSCHOWSKI	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M. Philippe FLAMENT	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M. Michaël MILLOT	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M. Christian CODRON	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Michel CRAPET	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
M. Lionel PAGIE	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme Elisabeth PASTUCH	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €

A Béthune, le 1 septembre 2020  
La responsable du Pôle Contrôle et d'Expertise,  
Mélanie HUYGHE



**DELEGATION DE SIGNATURE  
D'UN COMPTABLE EN CHARGE D'UNE TRESORERIE MIXTE**

---

---

Le comptable, responsable de la trésorerie de **DOUVRIN**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. PLANQUE Vincent, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de **Douvrin**, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

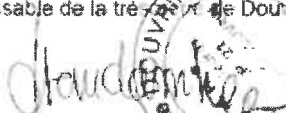
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Vincent PLANQUE Delphine STUDER	Contrôleur principal	10 000 euros	12 mois	10 000 euros
Valérie QUENEHEN	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	10 000 euros
Audrey CONFRERE	Agent administratif	2 000 euros	12 mois	2 000 euros


### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

A Douvrin le 1/9/2020

Le comptable  
Responsable de la trésorerie de Douvrin

  
Isabelle VANDANT, ISE  
Inspecteur divisionnaire



**DELEGATION DE SIGNATURE  
D'UN RESPONSABLE DE PÔLE de CONTRÔLE et D'EXPERTISE**

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise d'Arras

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
<b>CHOFFAT Alexis</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>COURTOIS Emilie</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>DISLAIRE Ludivine</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>KWASIGROCK Loïc</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>LUCAND Philippe</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>MAIRESSE Johan</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>POISSIER Anne</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>VICARI Véronique</b>	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
<b>BOTTE Nadège</b>	contrôleur principal	10 000 euros	10 000 euros

**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Arras, le 01/09/2020

Le responsable du pôle contrôle et d'expertise,  
Cédric D'HONDT





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Direction générale des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS  
5 Rue du Docteur Brassart  
BP 30015  
62034 ARRAS Cedex

### **Régime d'ouverture au public des services de la DDFIP du Pas-de-Calais**

#### **Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais**

- VU le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
- VU le décret n° 71-72 du 26 janvier 1971 portant abrogation des articles 632 et 644 du Code Général des Impôts ;
- VU les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-56-47 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, en matière de régime d'ouverture au public ;

#### **ARRETE**

Article 1er – Les services de l'Enregistrement des Services de Publicité Foncière (SPFE) de ARRAS, BETHUNE et BOULOGNE seront fermés au public à titre exceptionnel les lundi et mardi après-midi du lundi 21 septembre 2020 et jusqu'au mardi 1er décembre inclus ;

Article 2 – Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

A ARRAS, le 15 septembre 2020

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

  
Claude GIRAULT  
Administrateur Général des Finances Publiques



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS  
5 Rue du Docteur Brassart  
BP 30015  
62034 ARRAS Cedex

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant affectation de M. Hubert GIRARD, Administrateur Général des Finances Publiques de classe normale, dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hubert GIRARD, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur du Pôle Etat, Stratégie et Ressources à la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Hubert GIRARD à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**DECIDE**

**1. Pour la partie budgétaire**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert GIRARD, délégation spéciale de signature est donnée à :

M. Stéphane GAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ;  
Mme Anne-France CARON, Inspectrice Divisionnaire ;  
Mme Séverine NOWAK, Inspectrice ;  
M. Philippe ROYER, Inspecteur.

à l'effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

- recevoir et décider de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur les programmes suivants :

N°156 – « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » pour l'UO départementale du Pas-de-Calais 0156-DL62-DO62 ;

N°218 - « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » pour la dotation qui lui est réservée sur l'UO régionale 0218-CDRH-DH59 ;

N°724 - « Opérations immobilières déconcentrées » pour la dotation qui lui est réservée sur l'UO départementale du BOP « Entretien régional » 0724-DP59-DD62 ;



Le compte d'affectation spéciale N°723 - « Contribution aux dépenses immobilières » pour les UO départementales des BOP :

- « Biens non affectés » 0723-CBNA-DL62

- « France Domaine » 0723-CFDO-DL62

- « Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » 0723-CFIB-DL62

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités ;
- vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 2 :** Demeurent réservés à la signature du Préfet du Pas-de-Calais :

- les ordres et réquisitions du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;

## **2. POUR LA PARTIE RESSOURCES HUMAINES**

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert GIRARD, délégation spéciale de signature est donnée à :

### **- SRHD**

M. Gauthier DEWEINDT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ;

M. Jérôme CAULIEZ, Inspecteur divisionnaire ;

M. Arnaud GAFFET, Inspecteur divisionnaire ;

Mme Delphine MORTELETTE, Inspectrice ;

Mme Emmanuelle PAVY, Inspectrice

Mme Valérie WIMETZ, Inspectrice ;

### **- CSRH**

M. Jérôme COUSIN, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ;

M. Philippe AMAGLIO, Inspecteur ;

Mme Séverine VIEIRA, Inspectrice ;

Mme Céline BLOND, Contrôleuse ;

Mme Isabelle BRULIN, Contrôleuse ;

Mme Bernadette LANNOY, Contrôleuse principale ;

Mme Amandine SEGARD, Agent administratif principal ;

A l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions et compétences, tout mandat lié aux opérations de rémunération (paye, titre-restaurant, titres de perception...) et, d'une façon plus générale, tout acte relatif à la gestion du service des ressources humaines.

**Article 4** – La présente décision abroge la décision portant subdélégation de signature du 1er septembre 2019.

**Article 5 :** La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 1er septembre 2020

Le Directeur du Pôle Etat, Stratégie et Ressources



Hubert GIRARD  
Administrateur Général des Finances Publiques



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Direction générale des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS  
5 Rue du Docteur Brassart  
BP 30015  
62034 ARRAS Cedex

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-56-47 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### **1. Pour la Division Assiette de l'impôt et missions foncières**

M. Guillaume FOUGNIES, Inspecteur Principal

Mme Armelle LEFEBVRE, Inspectrice Principale

Mme Sylvie DUBURQUE, Inspectrice Divisionnaire

- Assiette de l'impôt des particuliers  
M. Jérôme CRAPET, Inspecteur
- Assiette de l'impôt des professionnels
- Téléprocédures et liaisons avec les organismes professionnels  
M. Christian ALLOGIO, Inspecteur
- Missions foncières

Mme Sylvie DUBURQUE, Inspectrice Divisionnaire

#### **2. Pour la Division Recouvrement forcé des impôts, amendes et produits locaux**

M. Cédric DEFIVES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

Mme Edith GRANDAMME, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, adjointe à la responsable de la division,

M. Octave LAUDE, Inspecteur Divisionnaire

- Recouvrement de l'impôt – Admissions en non-valeur  
M. Christian DELVAL, Inspecteur  
Mme Marie-Noëlle LEUILLER, Inspectrice  
Mme Emilie DERASSE, Inspectrice  
Mme Laurence MOUTIN-LUYAT, Inspectrice  
M. Sylvain GAUTUN, Inspecteur  
Mme Amel DEFAF, Inspectrice
- Recouvrement des amendes et des produits locaux  
Mme Emilie DERASSE, Inspectrice  
Mme Amel DEFAF, Inspectrice
- Téléprocédures - MEDOC  
Mme Marie-Noëlle LEUILLER, Inspectrice

### 3. Pour la Division Affaires Juridiques et Contentieux

M. Yves HELLION, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

- Correspondante Association et Entreprises nouvelles  
Mme Sylvie TOURSEL, Inspectrice
- Contentieux et Législation Patrimoniale  
M. Françoise LEROY, Inspectrice
- Cellule Polyvalente  
M. Jean-Paul ANTUNES, Inspecteur  
Mme Fabienne CAUDRON, Inspectrice  
Mme Céline CLICHE-DERYCKE, Inspectrice  
M. Samuel LABATTU, Inspecteur  
Mme Sylvie TOURSEL, Inspectrice  
Mme Sonia WITKOWSKI, Inspectrice  
Mme Aline ROUALO, Contrôleuse Principale  
Mme Christine HART, Contrôleuse

### 4. Pour la Division Contrôle Fiscal

M. Richard DELPIERRE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

M. Fabien DEURBERGUE, Inspecteur Principal

M. Bertrand BLOQUET, Inspecteur Divisionnaire Expert

- Rédacteurs  
Mme Virginie DUCATEL, Inspectrice  
Mme Maybeline CREPIEUX, Inspectrice  
Mme Virginie PILLOT, Inspectrice  
M. Arnaud SABA, Inspecteur  
M. Yannick THOMAS, Inspecteur
- Remboursement de crédits de TVA  
Mme Séverine ROGER-CADOURS, Contrôleuse  
Mme Patricia PATOU, Contrôleuse  
Mme Dominique VAILLANT, Contrôleuse

### 5. Pour le Centre Prélèvement Service

M. Eric DUHAZE, Inspecteur

### 6. Pour la Division Secteur Public Local et Missions Économiques

Mme Hélène SNAUWAERT, Inspectrice principale

Mme Nathalie DELEMOTTE, Inspectrice Divisionnaire

Mme Claire DENGREVILLE, Inspectrice Divisionnaire

- Fiscalité Directe Locale

Mme Christelle WASBAUER, Inspectrice divisionnaire experte

Pour signer les documents de gestion courante concernant son service. Elle reçoit en outre délégation pour signer tous les documents relatifs au service FDL en l'absence de Mme SNAUWAERT.

- Qualité comptable

Mme Christelle LEFEBVRE, Inspectrice  
M. Frédéric MONCHIET, Inspecteur

Pour signer tous les documents comptables et administratifs relatifs à leur secteur d'activité. Mme LEFEBVRE et M. MONCHIET reçoivent délégation pour signer les comptes de gestion sur chiffres, les comptes de gestion après mise en état d'examen sur pièces, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de leur secteur d'activité. Ils reçoivent en outre délégation pour signer tous les documents relatifs au service en l'absence de Mmes SNAUWAERT et DENGREVILLE.

- Dématérialisation et monétique

M. Gautier LEDOUX, Inspecteur  
Mme Camille VARLET, Contrôleuse

Pour signer tous les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

- Expertise juridique et conseils financiers

Mme Laëtitia FACHAUX, Inspectrice  
M. Maxime RENARD, Inspecteur

Reçoivent délégation spéciale pour signer tous documents administratifs relatifs à leur secteur d'activité.

- Missions économiques

M. Laurent DANNELY, Inspecteur  
M. Pierre GUYOT, Inspecteur

Pour signer les documents nécessaires à l'instruction des dossiers concernant l'activité économique, le CODEFI et la situation des dettes fiscales et sociales des dossiers concernant les CCSF des autres départements, ainsi que ceux se rapportant à la Commission de surendettement.

**Article 2** – La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 1er septembre 2019.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 1er septembre 2020

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

  
Claude GIRAULT  
Administrateur Général des Finances Publiques



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS  
5 Rue du Docteur Brassart  
BP 30015  
62034 ARRAS Cedex

**Décision de délégations spéciales de signature  
pour le Pôle Etat, Stratégie et Ressources**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-56-47 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. **Pour le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH)**

M. Jérôme COUSIN, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service  
Mme Séverine VIEIRA, Inspectrice  
M. Philippe AMAGLIO, Inspecteur  
Mme Céline BLOND, Contrôleuse  
Mme Isabelle BRULIN, Contrôleuse  
Mme Bernadette LANNOY, Contrôleuse principale  
Mme Amandine SEGARD, Agent administratif principal

2. **Pour la Division Ressources Humaines et Formation Professionnelle**

M. Gauthier DEWEINDT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service  
M. Jérôme CAULIEZ, Inspecteur divisionnaire  
M. Arnaud GAFFET, Inspecteur Divisionnaire  
Mme Delphine MORTELETTE, Inspectrice  
Mme Emmanuelle PAVY, Inspectrice  
Mme Valérie WIMETZ, Inspectrice

3. **Pour la Division Ressources Budgétaires et Logistique**

M. Stéphane GAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service  
Mme Anne-France CARON, Inspectrice Divisionnaire

• **Budget**

Mme Séverine DEVRED, Inspectrice  
M. Philippe ROYER, Inspecteur  
M. Olivier STAF, Contrôleur Principal  
Mme Valérie PLEE, Contrôleuse Principale  
Mme Nathalie MARCHOIX, Contrôleuse

Mme Christelle BONNEL, Contrôleuse  
Mme Kathy MONPAYS, Agent administratif principal  
Mme Sabrina RONIAUX, Agent administratif principal

Pour valider les demandes d'achats, les fiches communications, les fiches navettes et les services faits dans Chorus formulaires.

- Logistique et Immobilier

M. Philippe ROYER, Inspecteur  
Mme Sonia BRODKA, Contrôleur Principal  
M. Olivier STAF, Contrôleur Principal

4. **Pour la Division Stratégie et Communication**

M. Didier VERMEERSCH, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service  
M. Didier KLEIN, Inspecteur Divisionnaire  
Mme Pascale FRANCOIS, Inspectrice  
M. Olivier MAILLY, Inspecteur

5. **Pour la Division Opérations Comptables de l'Etat**

Mme Lucie DEKEISTER, Inspectrice Principale, Responsable de division

- Dépenses de l'Etat

M. Mickaël PETIT, Inspecteur

Pour signer tous les documents comptables relatifs à son service, les actes et correspondances relatives aux cessions de créances et oppositions, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

Mme Chantal LAMOTTE, Contrôleuse principale  
M. Bernard PANSU, Contrôleur principal  
Mme Anne SPRADBRON, Contrôleuse principale

Reçoivent les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

- Comptabilité de l'État et Recettes non fiscales

Mme Nathalie NOTERMAN, Inspectrice

Pour signer tous les actes, documents comptables et administratifs relatifs à son service, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité. Mme NOTERMAN est également habilitée sur les comptes Banque de France et Banque Postale.

Mme Edith THELLIER, Contrôleuse principale  
Mme Dominique NORMAND, Contrôleuse principale

Pour la signature des actes de gestion courante du service « Secteur comptabilité », en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de service.

M. Jean-Paul DUVANT, Contrôleur principal  
Mme Véronique RATEL, Contrôleuse

Reçoivent les délégations de la chef de service pour la signature des actes de gestion courante du service « Secteur recettes non fiscales », en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

- Dépôts et services financiers – Chargé de Clientèle DFT

M. John BRANCQ, Inspecteur

Pour signer les documents relevant du fonctionnement courant du service.

M. David LECLERCQ, Contrôleur principal

Reçoit les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Mme Isabelle VERMEERSCH, Contrôleuse

Reçoit les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de son adjoint.

6. **Pour la Division Domaine et Politique immobilière de l'Etat**

Mme Isabelle BACHELIER, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, Responsable de service  
Mme Ingrid LISZCZYNSKI, Inspectrice Divisionnaire

- Evaluations et Commissariat au Gouvernement auprès du Juge de l'Expropriation

A l'effet :

- d'émettre au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans les conditions prévues par les lois et règlements

Pour une valeur limitée à 1 000 000 € par acte et dans la limite de 100 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

Mme Isabelle BACHELIER, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

Pour une valeur limitée à 750 000 € par acte et dans la limite de 100 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

Mme Ingrid LISZCZYNSKI, Inspectrice Divisionnaire

Pour une valeur limitée à 500 000 € par acte et dans la limite de 50 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

Mme Linda AMAGLIO, Inspectrice  
Mme Sonia CLABAUX, Inspectrice  
M. Franck DANNELY, Inspecteur  
M. Hugues FOURRIER, Inspecteur  
M. Jean-Louis HERMEL, Inspecteur  
M. Sébastien LOYEZ, Inspecteur  
Mme Christine LUBCZYNSKI, Inspectrice  
M. Sébastien PIECHOWIAK, Inspecteur  
M. Christian ROSALES, Inspecteur  
M. Jean-Luc WOLAK, Inspecteur

et, les mêmes, d'assurer les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès du juge titulaire de l'expropriation du département du Pas-de-Calais sans limite de seuil.

- Gestion immobilière de l'Etat

Mme Laurence HUBERT, Contrôleuse principale

A l'effet :

- d'assurer la mise en œuvre en ce qui concerne l'acquisition, la gestion et la cession des biens domaniaux ;
- d'assurer la tenue de l'inventaire des biens du domaine de l'Etat et de ses établissements publics ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- d'établir les redevances domaniales et en assurer le contrôle ;

Pour signer tous les documents comptables et administratifs de leur service et les documents relevant du fonctionnement courant de leur secteur d'activité.

- Attributions au nom de l'Etat expropriant

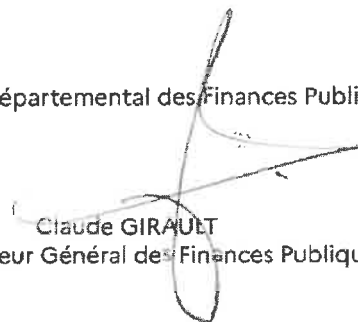
M. Sébastien PIECHOWIAK, Inspecteur

**Article 2** – La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 1er septembre 2019.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 1er septembre 2020

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,



Claude GIRAULT  
Administrateur Général des Finances Publiques



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS  
5 Rue du Docteur Brassart  
BP 30015  
62034 ARRAS Cedex

**Décision de délégations spéciales de signature  
pour la Mission Départementale Risques et Audit**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-56-47 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

**DECIDE**

**Article 1** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Jean-Luc TOFFEL, Administrateur des Finances Publiques, Responsable de la Mission Départementale Risques et Audits ;

M. Jean-Christophe BAILLIEUL, Inspecteur principal ;

Mme Sabine BEAUCAMPS, Inspectrice principale ;

Mme Anne-Marie FISCAL-NABAB, Inspectrice principale ;

M. Guillaume GIOCANTI, Inspecteur principal ;

M. Grégory LECOCQ, Inspecteur principal

Mme Véronique LEVEQUE, Inspectrice principale ;

Mme Fatimé SOULIGOUX, Inspectrice principale ;

M. Luc VAN-ROEKEGHEM, Contrôleur principal ;

**Article 2** - La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 1er juillet 2020.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 1er septembre 2020

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Claude GIRAULT  
Administrateur Général des Finances Publiques



**Décision de délégation générale de signature aux directeurs  
des Pôles « Missions Fiscales et Secteur Public Local » et « Etat, Stratégie et Ressources »**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-56-47 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

**DECIDE**

**Article 1 - Délégation de signature est donnée à :**

Hubert GIRARD, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur du Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local ;

Mme Marie-Pierre LE FLAO, Administratrice des Finances Publiques, Adjointe au Directeur du Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local ;

M. Jean-Luc TOFFEL, Administrateur des Finances Publiques, Responsable de la Mission Départementale Risques et Audit ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** - Délégation de signature est donnée à :

Mme Isabelle JOUINOT, Administratrice des Finances Publiques, Adjointe au Directeur du Pôle Etat, Stratégie et Ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 3** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 1er septembre 2020

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

  
Claude GIRAULT  
Administrateur Général des Finances Publiques